



Cambriolage sans effraction

Par **Flo92120**, le **18/07/2011** à **12:01**

Bonjour,
Je vous expose les faits rapidement, le domicile de ma mère a été cambriolé sans effraction et ma voiture qui était dans le garage au sous sol a également été volée.
L'assurance décide de classer le dossier sans suite car il n'y a pas eu "d'effraction".
L'effraction est-elle indispensable pour être indemnisé? De quel recours je dispose?
Merci d'avance.

Par **aie mac**, le **18/07/2011** à **14:55**

bonjour
[citation]L'effraction est-elle indispensable pour être indemnisé? [/citation]
relisez (ou lisez) le contrat concerné qui seul peut vous apporter la réponse à cette question.

Par **gege59**, le **19/07/2011** à **08:46**

Bonjour.
Votre véhicule est-il assuré contre le vol ?

Par **Flo92120**, le **19/07/2011** à **16:05**

Bonjour et merci pour vos réponses.
Oui mon véhicule était assuré tous risques à la GMF.
Cependant l'assurance contre le vol ne concerne que les vols avec effraction et non le vol tout simplement d'après l'assureur qui vient de m'envoyer un courrier classant mon dossier

sans suite car "il n'y a pas eu d'effraction de la voiture, du domicile ou du garage" (conforme au CG).
Du coup je souhaiterais savoir pourquoi le vol est il associé à l'effraction obligatoirement?
Puisque un vol peut se dérouler sans effraction et l'effraction peut être réalisée par la victime après tout!
De plus quand je parle de mon histoire autour de moi je passe pour un "con" parce que je n'ai pas cassé la vitre de la porte avant l'arrivée de la gendarmerie! Et je comprend pourquoi maintenant.

Par **mimi493**, le **19/07/2011 à 16:08**

et comment savent-ils que la voiture a été volée sans effraction ? Elle a été retrouvée ?

Par **Flo92120**, le **19/07/2011 à 16:11**

Non elle n'a pas été retrouvée et les clefs se trouvaient au moment du vol dans le tiroir de l'entrée de la maison.